

HONORAIRES DE GESTION DE COPROPRIÉTÉS

Tarification applicable à compter du 1^{er} Janvier 2021.

Durée des mandats : 18 mois

Soit 12 mois d'exercice comptable + 6 mois nécessaires à la convocation de l'assemblée générale

Résiliation : Pour motif légitime ou grave

Forfait de gestion courante d'une copropriété

Jusqu'à 13 lots principaux	3 400 € TTC
Plus de 13 lots principaux (Prix par lot)	190 € TTC

Prestations incluses :

L'ensemble des dispositions fixées par l'article 18 de la loi du 10 Juillet 1965 et notamment :

- Etablir le budget prévisionnel, les comptes du syndicat et leurs annexes, le soumettre au vote de l'assemblée générale,
- Tenir pour chaque syndicat une comptabilité séparée qui fait apparaître la position de chaque copropriétaire à l'égard du syndicat,
- Assurer l'exécution des dispositions du règlement de copropriété et des délibérations de l'assemblée générale,
- Administrer l'immeuble, pourvoir à sa conservation, à sa garde et à son entretien,
- En cas d'urgence, faire procéder à l'exécution de tous travaux nécessaires à la sauvegarde de l'immeuble,
- Etablir et mettre à jour le carnet d'entretien,
- Représenter le syndicat dans tous les actes civils et en justice, ainsi que pour la publication de l'état descriptif de division, du règlement de copropriété ou des modifications apportées à ces actes.

Frais d'affranchissements et acheminements des courriers : **Frais réels**

Compte bancaire séparé : Ouverture et frais de tenue de compte : **Frais bancaires réels**

Recouvrement des impayés (à la charge du débiteur) :

Première relance	NEANT
Mise en demeure LR + AR	75.00 € TTC
Relance après mise en demeure (facultative).....	90.00 € TTC
Conclusion d'un protocole d'accord.....	48.00 € TTC
Inscription hypothèque légale.....	204.00 € TTC
Frais de mainlevée d'hypothèque.....	204.00 € TTC
Dépôt d'une requête en injonction de payer.....	204.00 € TTC
Constitution et remise du dossier à l'avocat ou l'huissier – Assignation.....	150.00 € TTC
Suivi de la procédure	240.00 € TTC

Frais de Mutation (à la charge du vendeur)

Transmission des éléments nécessaires à l'établissement de :

Montant Pré-état Daté : 150 € HT soit.....	180.00 € TTC
La promesse de vente - L'état daté - Acte authentique.....	380.00 € TTC
L'opposition sur vente	240.00 € TTC

Frais de délivrance des documents (sur support papier) :

Copie du carnet d'entretien	66.00 € TTC
Copie des diagnostics techniques	66.00 € TTC
Informations nécessaires à la réalisation d'un diag. perf. énergétique.....	66.00 € TTC
Copie cert. conf. ou d'un extrait de procès-verbal d'AG et annexes	66.00 € TTC



Aravis Agence
groupe AGDA immobilier

Vente • Location • Syndic

Votre agence de proximité
à Annecy, depuis 1957

www.aravis-agence.fr
contact@aravis-agence.fr

04 50 57 01 43

Vente :
1 Quai des Cordeliers
74000 Annecy

Location - Syndic :
11 bd de la Rocade
74000 Annecy



SAS au capital de 112 000 €
Siège social : 11 bd de la Rocade,
74000 Annecy
SIRET 322 272 063 00015
N°TVA intracommunautaire
FR92322272063
Code APE 6632A
Membre de la Chambre syndicale FNAIM
Adhérent de la caisse de garantie
GALIAN, 89 rue La Boétie, 75008 Paris
N° carte professionnelle CPI
7401 2018 000 026 442
Délivré par la CCI la Haute-Savoie

FNAIM